



Membres en exercice :	27
-----------------------	-----------

Membres présents :	17
--------------------	-----------

Suffrages exprimés :	18
----------------------	-----------

Votes Pour :	16
--------------	-----------

Votes Contre :	00
----------------	-----------

Abstention :	02
--------------	-----------

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq (05) du mois d'Avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de DESHAIES, par suite à la convocation en date du vingt-six mars 2019.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, GAMIETTE Myonette, GAMIETTE Julien, CARENE Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALUET Odette, GAMIETTE Liliane, MOBETIE Marie-France (Conseillers municipaux)

Pouvoir et excusée : BERNIER Maritza (*Procuration à Madame JUDITH Villard*),

Absents excusés : APPOLINAIRE Lionel, ALIDOR Fritz, MATHIASIN Max, FLÉMIN Félix (conseillers municipaux)

Sont absent : Philippe MORVAN, Irmine MICHALON, SABAS Sydney, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat (conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Julien GAMIETTE

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le **08/04/2019**

Le Maire


Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée que l'adoption du compte administratif au Conseil Municipal de ce jour, a fait apparaître un résultat excédentaire à la section de fonctionnement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice, il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ce résultat.

DISPOSITIF DECISIONNEL



N° d'affichage :

SEC/2019/03/..003

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 05 Avril 2019

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de madame le Maire,

DECIDE, à la **MAJORITE (2 ABSTENTIONS)**

Article 1 : **D'AFFECTER** le résultat du compte administratif de 2018 du Budget Principal pour un montant de **292 365.84 €** au compte suivant :

- ✓ 002 Résultat de fonctionnement reporté, comme il a été spécifié au Compte Administratif

Article 2 : **De DONNER** pouvoir à Madame le Maire pour signer les actes s'y rapportant

Article 3 : Madame le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le **09 Avril 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC